



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Marie-Armelle Fouéré  
Téléphone : 05 56 01 73 44  
Courriel : ma.fouere@inao.gouv.fr

Objet : Modification n°2 du PLU de la commune  
de Peujard (33)

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2021, vous nous sollicitez de nouveau pour avis sur le projet de modification N°2 du PLU de la commune de Peujard que vous nous aviez transmis le 11 août dernier et pour lequel nous vous avons adressé notre avis le 24 août dernier. En l'absence de transmission d'un nouveau projet, nous avons sollicité la mairie qui nous a confirmé que le projet n'a pas évolué depuis le 11 août, nous renouvelons donc les mêmes observations.

La commune de Peujard est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) « Bordeaux Supérieur », « Bordeaux » et « Crémant de Bordeaux »<sup>1</sup>.

L'étude attentive du dossier nous amène à faire les observations suivantes :

Le projet de modification prévoit :

- la réduction du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation de « La Sicarderie ». Cette évolution implique le reclassement en zone A d'une partie des surfaces actuellement en zone 1AUe et 1AU. Le règlement écrit et le schéma des orientations d'aménagement et de programmation relatif à ce secteur seront également modifiés,
- l'identification d'un secteur 1AUyh réservé à l'hébergement hôtelier au sein de la zone 1AUy du Canton du Chapelier au lieu-dit « Les Grands Champs »,
- la correction de la liste et du périmètre des emplacements réservés pour modifier les emprises et compléter les destinations de l'emplacement réservé 3.2 destiné à la création de ronds-points au lieu-dit « Bois du Lion ».

Au vu de ces éléments, je vous informe que l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur ce projet de modification n° 2 du PLU de la commune de Peujard dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les territoires susceptibles de produire en AOC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial,  
Laurent FIDELE

<sup>1</sup> Pour information, la commune de Peujard est incluse dans les aires géographiques des IGP « Agneau de Pauillac », « Asperges du Blayais », « Atlantique », « Bœuf de Bazas », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest ».

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX  
"PORTE DE BEGLES"  
33 130 BEGLES  
TEL : 05 56 01 73 44  
www.inao.gouv.



Monsieur le Maire  
8, Place Jean Jaurès

33240 PEUJARD

Bègles, le 2 septembre 2021